



Séance du 22 mars 2011

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

Présents : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Michel JACQUELINE, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Alain MELAIN, Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Daniel LEFILLIATRE, Monsieur Dominique ROUXEL, Monsieur Eric BRIENS.

Absent : Monsieur Claude PATRIX

Pouvoirs : Madame Dominique TRAVERT à Monsieur Alain MELAIN, Madame Thérèse LEVOYER à Monsieur Allain GUERIN, Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL à Monsieur Eric BRIENS, Monsieur Pascal THOËN à Madame Delphine DUJARDIN, Madame Dominique COLLAS à Monsieur Dominique ROUXEL.

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 17

NOMBRE DE PRESENTS : 11

NOMBRE DE VOTANTS : 16

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel LEFILLIATRE

Date de convocation : 16 mars 2011

1. Approbation du compte rendu de la séance du 24 février 2011

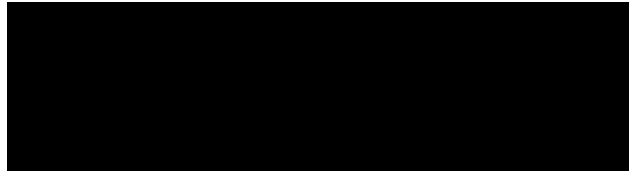
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de conseil municipal en date du 24 février 2011.

2. Comptes administratifs 2010

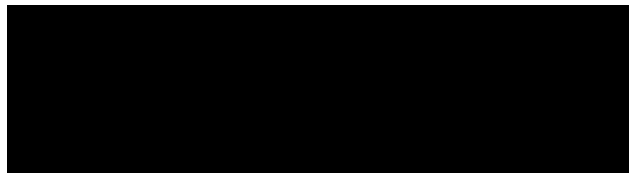
2.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET COMMUNAL

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif communal 2010 :

FONCTIONNEMENT :



INVESTISSEMENT :



BILAN :

- résultat cumulé fonctionnement et investissement 2010 : 151 165.85€

Monsieur le maire propose la présidence de monsieur Jean-Pierre Levavasseur, premier adjoint, pour le vote du compte administratif et quitte la salle de conseil après avoir répondu aux différentes demandes d'informations.

Monsieur le premier adjoint fait procéder au vote.

Après délibération, le compte administratif de fonctionnement et d'investissement est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, premier adjoint adresse ses félicitations à monsieur le maire pour sa gestion 2010.

Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'un travail réalisé en équipe.

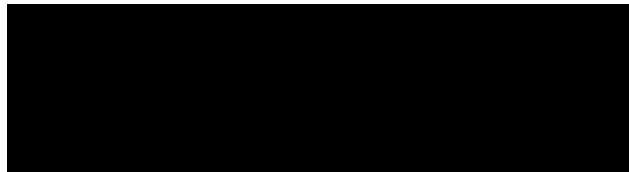
2.2 COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif d'assainissement 2010 :

FONCTIONNEMENT :



INVESTISSEMENT :



BILAN :

- résultat cumulé fonctionnement et investissement 2010 : 460 663.13 €

Monsieur le maire propose la présidence de monsieur Jean-Pierre Levavasseur, premier adjoint, pour le vote du compte administratif et quitte la salle de conseil après avoir répondu aux différentes demandes d'informations.

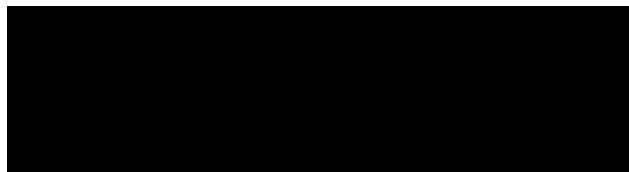
Monsieur le premier adjoint fait procéder au vote.

Le compte administratif de fonctionnement et d'investissement est approuvé, après délibération, à l'unanimité.

2.3 COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET ANNEXE BOIS DE L'ENFER

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif « du Bois de l'Enfer » 2010 :

FONCTIONNEMENT :



INVESTISSEMENT :



BILAN :

- résultat cumulé fonctionnement et investissement 2010 : 976,85 €

Monsieur le maire propose la présidence de monsieur Jean-Pierre Levavasseur, premier adjoint pour le vote du compte administratif après avoir répondu aux différentes demandes d'informations.

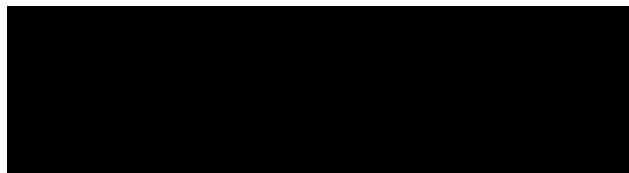
Monsieur le premier adjoint fait procéder au vote.

Le compte administratif de fonctionnement et d'investissement est approuvé, après délibération, à l'unanimité.

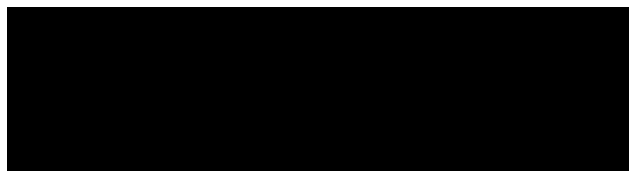
2.4 COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET ANNEXE LOCAL DE CHASSE

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif « local de chasse » 2010 :

FONCTIONNEMENT :



INVESTISSEMENT :



BILAN :

- résultat cumulé fonctionnement et investissement 2010 : 9 226.16€

Monsieur le maire propose la présidence de monsieur Jean-Pierre Levavasseur, premier adjoint pour le vote du compte administratif après avoir répondu aux différentes demandes d'informations.

Monsieur le premier adjoint fait procéder au vote.

Le compte administratif de fonctionnement et d'investissement est approuvé, après délibération, à l'unanimité.

3. Comptes de gestion 2010

Monsieur Yves-Marie Bigant, receveur municipal, présente au conseil municipal les comptes de gestion du budget principal de la commune et des budgets annexes : assainissement, local de chasse, Bois de l'Enfer 2010.

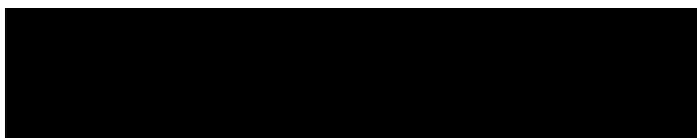
Les comptes de gestion 2010 susvisés conformes en tous points aux comptes administratifs 2010 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le maire remercie monsieur le receveur municipal pour la gestion des budgets.

4. Affectation des résultats

4.1 BP 2011 COMMUNAL AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 567 107,67 € ainsi qu'il suit :



4.2 BP 2011 ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'un montant de 298 226,37 € ainsi qu'il suit :

fonctionnement	298 226.37
investissement	

4.3 BP 2011 « LOCAL DE CHASSE » AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 9 170, 01€ ainsi qu'il suit :



5. Taux

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'au moment où le budget primitif est soumis au vote du conseil municipal, les modalités de calcul des taux d'imposition pour l'année 2011 ne sont pas encore connues. Il indique au conseil municipal que la commission de finances a examiné lors de sa réunion du 15 mars 2011, une proposition de budget primitif prenant en compte une augmentation de 2% des bases servant au calcul de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non bâti. Le produit correspondant à la compensation relai versée en 2010 reste inchangé au titre de ce budget dans l'attente des éléments précités. Monsieur le Maire rappelle, par ailleurs, que les taux d'imposition restent inchangés, et ce depuis 2005.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal devra procéder au vote des taux 2011 avant le 30 avril 2011.

6. Budgets primitifs : principal et annexes

6.1 BUDGET PRIMITIF : BUDGET PRINCIPAL

6.1.1 BP 2011 COMMUNAL ADHESIONS 2011

FSL/FSE/FAJD

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, décide de renouveler en 2011 son adhésion aux différents fonds de solidarité départementaux :

- fonds d'aide aux jeunes F.A.J
- fonds social énergie F.S.E
- fonds social au logement F.S.L

Il donne pouvoir à monsieur le maire pour signer toutes les pièces afférentes à ces adhésions.

CNP

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, décide de renouveler en 2011 son adhésion à la CNP pour l'assurance du personnel communal.

Il donne pouvoir à monsieur le maire pour signer toutes les pièces relatives au renouvellement de cette adhésion.

6.1.2 BP 2011 COMMUNAL DEPENSES IMPREVUES

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le maire pour l'utilisation du montant inscrit en dépenses imprévues, 3 000 euros en fonctionnement et aux mouvements de comptes inhérents.

6.1.3 BUDGET PRIMITIF 2011 budget communal

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de budget 2011 approuvé par la commission de finances du mardi 15 mars 2011, par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement, par nature et choix de l'option des amortissements :

- fonctionnement : **2 071 871 €**
- investissement : **1 449 825 €**

Le budget primitif 2011 de fonctionnement et d'investissement est voté et approuvé à l'unanimité.

Ce budget comprend, dans son fonctionnement :

- une stabilité des dépenses et des recettes prenant en compte des taux d'imposition inchangés dans l'attente des informations évoquées au point 5 de l'ordre du jour et une augmentation des bases servant au calcul de ces taux en augmentation de 2 %.

En investissement le budget primitif 2011 comporte notamment :

- les fonds de concours au titre des travaux dans le cadre du regroupement des écoles primaires et maternelles publiques,
- les fonds de concours au titre des travaux d'aménagement de la base de loisirs,
- la fin de la première partie des travaux de VRD du lotissement HLM « les pommiers »,
- l'acquisition d'une tondeuse de grande capacité et d'une lame de déneigement,
- des nouveaux travaux d'effacement de réseaux d'éclairage public (rue Vigot, rue croix d'épines),
- la protection des vitraux de l'église Saint Jean-Baptiste,
- des travaux de restauration du petit patrimoine.

6.1.4 BUDGET COMMUNAL EMPRUNTS 2011

EMPRUNTS 2011

En 2011, Il est proposé au conseil municipal, pour une partie du financement du budget d'avoir recours à l'emprunt pour un montant global de 399 872 € de la manière suivante :

	Programme	besoin de financement
00	non affecté	18 441.00 €
34	bâtiments communaux	605.00 €
35	matériel divers	3 800.00 €
38	château	21 962.00 €
42	espaces verts	1 600.00 €
59	stade	3 500.00 €
61	réserves foncières	4 500.00 €
65	HLM	10 584.00 €
68	Petit patrimoine	5 000.00 €
70	Ateliers municipaux	1 500.00 €
71	bibliothèque	4 000.00 €
74	église du bourg	17 368.00 €
76	autres	2 212.00 €
78	restauration scolaire	304 800.00 €
	TOTAL	399 872.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal charge monsieur le Maire de trouver les meilleures offres de prêts pour les sommes indiquées et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à leur réalisation.

6.1.5 BUDGET COMMUNAL AMORTISSEMENTS

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité et par vote à main levée, décide d'effectuer les amortissements des matériels acquis en 2010 suivant le tableau annexé.

6.2 BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2011

6.2.1 BP 2011 ASSAINISSEMENT AMORTISSEMENTS

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, décide d'effectuer les amortissements selon le mode déjà établi.

6.2.2 BUDGET PRIMITIF 2011 D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire présente au conseil municipal les propositions étudiées par la commission de finances du mardi 15 mars 2011, par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement, par nature et choix de l'option des amortissements. Il rappelle que ce budget intègre le début des travaux de grande ampleur en matière de réhabilitation et d'extension du réseau d'assainissement.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, approuve le budget primitif d'assainissement 2011 ainsi présenté :

- fonctionnement : 490 835 €

- investissement : 339 173 €

6.3 BUDGET PRIMITIF BOIS ENFER 2011

6.3.1 BP 2011 BUDGET ANNEXE BOIS DE L'ENFER

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de budget du bois de l'enfer, Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, approuve le budget primitif du bois de l'enfer 2011 ainsi présenté :

- **fonctionnement : 458 511 €**

- **investissement : 281 035 €**

6.3.2 BUDGET ANNEXE BOIS DE L'ENFER EMPRUNT

Il est proposé au conseil municipal de donner pouvoir à monsieur le Maire pour la réalisation d'un emprunt d'un montant maximum de 75 507 € pour 2011 contre 196 156 € qui avait été prévu en 2010, emprunt prévu sur une durée de trois ans aux meilleures conditions du marché dans l'attente de la réalisation des recettes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal charge monsieur le Maire de trouver les meilleures offres de prêts pour les sommes indiquées et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à leur réalisation.

6.4 BUDGET PRIMITIF « LOCAL DE CHASSE » 2011

6.4.1 BP « LOCAL DE CHASSE » AMORTISSEMENTS

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, décide d'effectuer les amortissements joints en annexe à la présente délibération.

6.4.2 BUDGET PRIMITIF « LOCAL DE CHASSE » 2011

Monsieur le maire présente au conseil municipal les propositions étudiées par la commission de finances du mardi 15 mars 2011, par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement, par nature et choix de l'option des amortissements. Ce budget prend en compte l'annonce du départ des services de l'Office National de la Chasse le 30 juin 2011.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité et par vote à main levée, approuve le budget primitif « local de chasse » 2011 ainsi présenté :

➤ **fonctionnement : 6 410 €**

➤ **investissement : 9 326 €**

6.5 BUDGET PRIMITIF « ANCIENNE DISTILLERIE » 2011

6.5.1 BUDGET PRIMITIF « ANCIENNE DISTILLERIE » 2011

Monsieur le maire présente au conseil municipal les propositions étudiées par la commission de finances du mardi 15 mars 2011, par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, approuve le budget primitif « ancienne distillerie » 2011 ainsi présenté :

- **fonctionnement : 10 000 €**
- **investissement : 1 946 000 €**

6.5.2 BUDGET ANNEXE « ANCIENNE DISTILLERIE » EMPRUNT

Il est proposé au conseil municipal de donner pouvoir à monsieur le maire pour la réalisation d'un emprunt permettant la réalisation des travaux. Le loyer perçu assurera le remboursement du capital et des intérêts de cet emprunt.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal charge monsieur le Maire de trouver les meilleures offres de prêts pour les sommes indiquées et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à leur réalisation.

7. Ancienne distillerie

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal les résultats de l'analyse des offres dans le cadre du marché relatif à la viabilisation du chemin rural n° 75. La commission d'appel d'offres a retenu, après analyse des différentes offres, l'entreprise Meslin de Barneville-Carteret. Le montant du marché s'élève à 50 625,50 € hors taxe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée autorise monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

8. Délégation de maîtrise d'ouvrage

8.1 DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, premier adjoint, qui informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la desserte en électricité et en éclairage public de l'ancienne distillerie située rue des closerons. Dans ce cadre, le SDEM assurerait :

- la fourniture et la pose des câbles de réseau de distribution électrique, d'éclairage public et de télé report, y compris sablage et grillage, dans une tranchée mise à disposition par la commune,

- la fourniture et la pose des coffrets de branchements équipés de coupe-circuit A4 D2 et éventuellement d'une embase de télé report d'une armoire de commande pour éclairage public,
- l'étude de la desserte et l'article 49.

La participation de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte à ces travaux s'élèverait à 1 395 € environ pour la distribution d'électricité et éclairage public.

A cette fin, le SDEM propose d'établir une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage que monsieur Levavasseur porte à la connaissance des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Autorise monsieur le Maire à signer la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ainsi que la fiche financière définitive,
- Donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

8.2 GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, premier adjoint, qui informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) propose un projet de convention de groupement de commande en vue de la désignation commune pour le SDEM et la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte d'un coordonnateur SPS pour le dossier concernant la desserte en électricité et en éclairage public de l'ancienne distillerie. Monsieur Levavasseur porte à la connaissance des membres du conseil municipal cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Autorise monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande en vue de la désignation commune d'un coordonnateur SPS,
- Donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer au nom de la commune toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

9. Subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association des amis de la maison de retraite a élu un nouveau bureau. Cette association a adressé en mairie un courrier sollicitant une subvention exceptionnelle d'ouverture d'activités. Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'il soit donné une suite favorable et qu'une subvention exceptionnelle de 200 € soit attribuée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée,

- Emet un avis favorable à la demande de subvention exceptionnelle émise par l'association des amis de la maison de retraite,

- Dit que le montant de la subvention est fixé à 200 €

10. Nomination de rue

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'association des anciens combattants U.N.C. dans un récent courrier cette association sollicite la nomination d'une rue dite : « Rue du 5 décembre ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, émet un avis défavorable à cette demande.

11. Compte rendu des commissions

Mardi 8 mars	Commission de travaux.
Mardi 15 mars	Commission de finances.
Mercredi 16 mars	Commission du bulletin municipal.

12. Compte rendu des EPCI

Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve

Jeudi 10 mars	Réunion du SIAT.
Mardi 15 mars	Ouverture des plis dans le cadre du dossier relatif à l'étude sur les fusions des communautés de communes.
Jeudi 17 mars	Commission d'Appel d'Offres au SDIS : Jury de concours pour la désignation de l'architecte pour la réalisation du centre de secours de Granville.
Jeudi 17 mars	Conseil d'Administration du SDIS à Saint-Lô.
Jeudi 17 mars	Réunion avec les responsables de la Communauté de Communes de la Côte des Iles.
Jeudi 17 mars	Réunion de la commission de finances.
Mardi 22 mars	Présentation du nouveau contrat de territoire par le conseil général.

13 Questions orales

13.1 Garantie d'emprunt

Monsieur le maire présente au conseil municipal une demande de PROCIVIS MANCHE pour une garantie d'emprunt dans le cadre du financement des travaux de réalisation de deux logements individuels en location accession au bois de l'enfer. La Société PROCIVIS MANCHE a décidé de contracter auprès du Crédit Foncier de France un prêt social de location accession (PSLA) d'un montant de 263 000 € consenti dans le cadre du décret n°

2004-286 du 26 mars 2004 et de l'arrêté du 26 mars 2004 pour la construction de 2 logements individuels (T4 et T5), logements PSLA situées à SAINT SAUVEUR LE VICOMTE (50) – lotissement Le Bois de l'Enfer.

Le Crédit Foncier de France subordonne son concours à la condition que le remboursement en capital augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires de l'emprunt d'un montant de 263 000 €, soient garantis solidairement par la Commune de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE à hauteur de 100 %.

⇒ La Commune de Saint Sauveur Le Vicomte accorde sa garantie solidaire, à hauteur de 100 %, à la Société PROCIVIS MANCHE pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 263 000 € (deux cent soixante trois mille euros) à contracter auprès du Crédit Foncier de France.

Ce prêt social de location accession, régi par le décret n° 2004-286 du 26 mars 2004 et l'arrêté du 26 mars 2004, est destiné à financer la construction de 2 logements individuels (T4 et T5), logements PSLA situés à SAINT SAUVEUR LE VICOMTE (50) – lotissement Le Bois de l'Enfer.

⇒ Les caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès du Crédit foncier de France sont les suivantes

➤ Montant : 263 000 €

➤ Durée : 10 ans dont

- durée de différé d'amortissement de 5 ans incluant une phase de mobilisation des fonds de 2 ans maximum

Pendant cette période, l'emprunteur n'est tenu qu'au paiement des intérêts sur les sommes

effectivement débloquées, ce paiement intervenant à la date d'échéance

- durée d'amortissement : 5 ans

➤ Périodicité des échéances : trimestrielle

➤ Taux d'intérêt révisable trimestriellement composé de l'index de référence + partie fixe (marge) :

Euribor 3 mois + 0,80 %

➤ Echéances :

- Amortissement progressif du capital fixé né varietur

- Révision des échéances : en fonction de la variation de l'Euribor 3 mois

➤ Faculté de remboursement anticipé :

- Aucune indemnité ne sera perçue à l'occasion des ventes intervenant dans le cadre du dispositif PSLA (levée d'option accession)

- IRA 3% avec frais de gestion de 1% (minimum 800€, maximum 3.000€) dans les autres cas

➤ Garanties :

- caution solidaire de la commune de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE à hauteur de 100%

➤ Conditions particulières :

- La durée de la phase locative durant laquelle la levée d'option d'achat est possible ne devra pas excéder 5 ans

⇒ La Commune de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE renonce, par suite, à opposer au Crédit Foncier de France l'exception de discussion des biens du débiteur principal et toutes autres exceptions dilatoires et prend l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition du Crédit Foncier de France, toute somme due au titre cet emprunt en principal à hauteur de la quotité sus-indiquée, augmentée des intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas été acquittés par l'Organisme Emprunteur ci-dessus désigné à l'échéance exacte.

⇒ Le Conseil Municipal autorise, en conséquence, monsieur le Maire à signer le contrat accordant la garantie de la Commune de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE à l'Organisme Emprunteur en application de la présente délibération.

13.2 Ce qui s'est passé depuis la dernière séance du conseil municipal

Vendredi 25 février samedi 26 février	Spectacle de percussions organisé par l'association Alto vicomte au cinéma Le Normandy.
Samedi 26 février	Loto organisé par l'Oscal.
Mercredi 2 mars	Commission d'Appel d'Offres : ouverture des plis Chemin du terrain des sports.
Mercredi 2 mars	Commission d'Appel d'Offres : ouverture des plis CR 75.
Mercredi 2 mars	Commission d'Appel d'Offres : ouverture des plis Réhabilitation bâtiment industriel « ancienne distillerie ». La commission a constaté le caractère infructueux des lots n° 1 (terrassement, VRD), 2 (démolitions), 3 (gros œuvre), 4 (charpente métallique, serrurerie) et 5 (bardage). Une relance de ces lots a été effectuée.
Samedi 5 mars	Inauguration des ateliers de l'entreprise de monsieur Dominique Rouxel.
Samedi 5 mars	Soirée cinéma génériques.
Dimanche 6 mars	Loto des pompiers à la salle des fêtes.
Mardi 8 mars	Carnaval à Hautmesnil.
Jeudi 10 mars	Réunion du Pays d'Art et d'Histoire à Valognes
Samedi 12 mars	Belote des amis de Hautmesnil à la salle Jean Angot.
Samedi 12 mars	Théâtre Le Noyau à la salle le Normandy.
Dimanche 13 mars	Poule au pot organisée par le club plaisir d'être ensemble à la salle des fêtes.
Mardi 15 mars	Visite du musée Barbey d'Auréville par les anciens élèves de Polytechnique.
Mardi 15 mars	Conseil d'Administration du Collège Barbey d'Auréville.
Mardi 15 mars	Réunion de la Commission de finances.
Jeudi 17 mars	Journée Patchwork à la salle des fêtes
Vendredi 18 mars	Réunion du Sénateur Jean Bizet. Les sujets abordés lors de cette réunion concernaient notamment la réforme territoriale et les fonds structurels européens.
Vendredi 18 mars	Assemblée Générale de la SHR.
Samedi 19 mars	Commission d'Appel d'Offres : ouverture des plis Réhabilitation bâtiment industriel « ancienne distillerie » : jugement des offres pour les lots 2bis (dépose d'ouvrage avec amiante), 6 (menuiserie extérieure aluminium), 7 (menuiseries intérieures), 8 (plomberie, sanitaire), 9 (chauffage gaz rayonnant), 10 (électricité, chauffage

	électrique, VMC), 11 (peintures, revêtement sols souples), 12 (carrelage, faïence) et 13 (clôtures, portail) et ouverture des plis pour les lots n° 1 (terrassement, VRD), 2 (démolitions), 3 (gros œuvre), 4 (charpente métallique, serrurerie) et 5 (bardage).
Samedi 19 mars	Loto au collège Barbey d'Auréville organisé par l'association des parents d'élèves.
Samedi 19 mars	Repas et élections de miss Saint-Clair organisé par le comité Saint-Clair à la salle des fêtes.
Samedi 19 mars	Théâtre le Noyau à la salle le Normandy.
Dimanche 20 mars	Visite guidée de l'église Saint Jean-Baptiste par le Pays d'Art et d'Histoire.

Centre Communal d'Action Sociale

Jeudi 10 mars	Conseil d'Administration du CCAS
---------------	----------------------------------

13.3 Arrivée des palefreniers à la station du haras

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les palefreniers sont arrivés à la station de Saint-Sauveur-Le-Vicomte le lundi 21 mars. Ils repartiront le 2 juillet. Une présentation des étalons se déroulera le samedi 9 avril 2011 à 9 heures.

13.4 Courrier de l'Office National de la Chasse

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le courrier transmis par l'Office National de la Chasse annonçant le départ des gardes chasse à la date du 30 juin 2011.

TOUR DE TABLE

Monsieur Michel Jacqueline, adjoint, informe le conseil municipal qu'une visite de sécurité se déroulera le 31 mars prochain, les «établissements concernés sont :

- La maison de retraite des Lices,
- Le collège Barbey d'Auréville,
- L'auberge du vieux château,
- Le complexe sportif.

Monsieur Jean-Claude Lechâtreux informe le conseil municipal que l'office de tourisme organise un chant choral le 17 avril 2011 à Biniville avec le groupe « La Gabare ». Il informe également qu'un groupe de jeunes d'Oberhausbergen effectuera un camp de vacances au mois d'août prochain à Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.